

Commune de DOUAINS

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 4 janvier 2013

Etaients présents :

Nicole NUYENS Maire,
Jean-Louis GUETTARD, Armelle DEWULF, Michel BIHOUR adjoints
Jean-Michel VEGNANT, Roger LHOSTIS, Alain DOLLET, Martine TOZZI CAVEL,
Yolande VAN DER LINDEN *Conseillers Municipaux*

Absente excusée :

Laetitia MARIE conseillère municipale a donné pouvoir à Nicole NUYENS, Maire

Absent non excusé

Franck FERREIRA, conseiller municipal

* * * *

Roger LHOSTIS a été désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion de Conseil municipal du 11 décembre 2012 a été approuvé à l'unanimité.

- Jean-Michel VEGNANT se fait le porte-parole de nombreux habitants de DOUAINS satisfaits de voir les spots de l'Eglise fonctionner.

CAPE

SERVICE TRANSPORTS – Intempéries

- Un courrier rappelant les dispositions mises en place en période d'intempéries nous est adressé pour nous rappeler les heures de permanence du service transport de la CAPE : du lundi au vendredi de 8 H 30 à 18 H au 02.32.53.50.03. En dehors des heures de bureau, consulter la messagerie à ce même numéro et le site internet de la CAPE (www.cape27.fr)

De toutes façons, conformément à la délibération du 04 mai 2009, les transports sont suspendus en cas d'alerte orange de météo France et/ou d'un arrêté préfectoral (voir P.5 du règlement intérieur des transports scolaires, document approuvé et signé des familles).

SERVICE HABITAT & AMENAGEMENT

- La CAPE nous informe sur la réforme concernant l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme. Le Décret n° 2012-995 du 23 août 2012 prévoit en outre une étude environnementale de façon systématique :

1. **l'ensemble des procédures d'évolution des documents d'urbanisme** (POS, PLU et cartes communales) permettant la réalisation de projets susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000
2. **l'ensemble des PLU** et cartes communales comprenant en tout ou partie un site Natura 2000

En dehors de ces cas où une évaluation environnementale est systématiquement imposée, **le décret introduit une soumission à évaluation environnementale après un examen au cas par cas pour :**

1. Les élaborations, révisions et déclarations de projets de tous les autres PLU non soumis à évaluation environnementale systématique.
2. Les élaborations et révisions des cartes communales limitrophes à une commune concernée par un site Natura 2000.

La date d'entrée en vigueur du Décret est le 1^{er} février 2013 pour les projets de PLU pour lesquels le débat sur le PADD n'a pas encore eu lieu.

Concrètement, les PLU actuellement en cours d'élaboration au sein de communes comprenant un site Natura 2000 seront soumis à évaluation environnementale à compter du 1^{er} février 2013, sauf si à cette date, le débat sur le PADD a déjà eu lieu.

Il est donc nécessaire pour les communes désirant réviser, modifier ou élaborer un document d'urbanisme (PLU ou carte communale) de bien vérifier si elles devront ou non effectuer une évaluation environnementale de leurs documents.

Pour information, le coût d'une évaluation environnementale est compris entre 5 000 € et 10 000 €.

- Une journée d'échanges et de promotion des SCOT ruraux se déroulera le 31 janvier 2013 à Chartres, cette rencontre concerne plus particulièrement la CAPE .
- **SCOT de la CAPE – Séance plénière** – Le SCOT a été adopté en date du 17 octobre 2011, un suivi des indicateurs du SCOT a été effectué en 2011, de ce fait une réunion aura lieu le 25 janvier 2013 à 14 heures à Douains pour présenter :
 1. le suivi de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de la CAPE avec le SCOT
 2. le suivi des grandes tendances d'évolution du territoire au vu des orientations définies au sein du SCOT
 3. le suivi de la mise en œuvre du PLH

SERVICE ENVIRONNEMENT

- **Benne déchets verts** : Le tonnage de la benne a produit pour le mois de novembre 2012 : 11.84T. Le seuil toléré de 144 T est dépassé, à ce jour 165.50 T ont été produits. Une contribution forfaitaire va nous être réclamée pour ce dépassement de tonnage.
- Un courrier va être adressé à Madame le Maire de BLARU pour l'informer que de nombreux habitants de sa commune déposent leurs déchets verts dans la benne de DOUAINS et que les contrevenants seront pénalisés.
- **Actuellement, la carte d'accès aux déchetteries du territoire de la CAPE est en cours de distribution en Mairie aux heures de permanences.**
ATTENTION : seules les personnes disposant de la carte pourront accéder aux déchetteries à compter du 1^{er} janvier 2013.
- Suite à la dégradation de la dalle en ciment d'un particulier en bordure du chemin des haies par le service de collecte des déchets ménagers, le service de la CAPE a transmis notre réclamation au prestataire de collecte pour suite à donner quant à la dégradation des chemins et bordures, la CAPE rappelle que le pouvoir de police est exercé par le Maire pour les problèmes de circulation et de voirie, de ce fait, un courrier a été adressé aux entreprises.

SERVICE TOURISME

- Eure d'été 2013 entre en phase de préparation – Lancement d'appels à projets pour 2013, mais nous ne sommes pas concernés par cet appel à candidatures.

M.A.G. – VILLAGE DE MARQUES

- Une pétition de soutien pour les 590 emplois du village de marques et les 200 emplois liés à la construction est à la disposition du public en mairie ou sur le site <http://ouiauvillagedemarques.fr>
- Le Préfet de l'Eure nous adresse la décision prise le 14 novembre 2012 par la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC). Le projet autorisé le

27 juin 2012 par la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de l'Eure **est refusé par la CNAC** d'après plusieurs considérations :

1. La localisation de l'ensemble commercial, en bordure d'un axe autoroutier sur des parcelles vierges de toute construction, à environ 2.5 kms du centre du village de DOUAINS à environ 7 kms de Pacy sur Eure et de Vernon, à 10 kms de Giverny et à 25 kms d'Evreux **contribuera à développer un nouveau pôle commercial excentré**, éloigné des centres de vie et d'activités existants dans le département de l'Eure, que ce projet aura **des conséquences négatives** sur le développement des commerces de centre-ville des communes situées au sein de la zone de chalandise, qu'il ne participera pas ainsi, à un aménagement harmonieux du territoire et à l'animation de la vie locale.
2. Le projet sera situé en bordure de l'A13, à hauteur de l'échangeur n° 16 et de la RD 181 que, compte-tenu de l'importance de la zone de chalandise définie par le demandeur, zone s'étendant sur 7 départements et 1 127 communes, et de la spécificité des commerces envisagés, **la clientèle se déplacera essentiellement en voiture**, qu'ainsi la création de ce nouvel ensemble commercial générera, malgré les travaux prévus par le porteur de projet, **une augmentation significative des flux de circulation sur ces deux axes, que la desserte de l'échangeur est susceptible d'entraîner une saturation du trafic routier en période de pointes.**
3. **le site d'implantation du projet n'est pas actuellement desservi par des transports en commun réguliers**, qu'ainsi, malgré les efforts en termes d'accessibilité et notamment la mise en place de navettes depuis la gare SNCF de Vernon, la desserte de l'ensemble commercial envisagé par les modes de déplacements doux ne pourra pas offrir une alternative crédible à l'usage de la voiture par la clientèle.
4. **les efforts du demandeur en termes d'insertion paysagère ne seront pas de nature à atténuer l'impact du projet sur son environnement**, que l'empreinte environnementale de cette réalisation sera importante en termes de consommation du foncier et de déplacements motorisés,
5. le projet ne présente pas d'avantages suffisants au regard des autres critères posés par l'article L 752-6 du code de commerce
6. le projet n'est pas compatible avec les dispositions du même article du code.

CABINET DU PRESIDENT

- **Précisions sur le coût des agendas distribués par la CAPE**, ceux-ci ne coûtent pas un seul centime aux contribuables du territoire, puisque ce sont les entreprises, via la publicité qui permettent de les réaliser tous les ans.

PREFECTURE

- Pour information, le Préfet nous communique un arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2012 autorisant le SETOM de l'Eure à modifier les conditions d'exploitation des installations de stockage de déchets non dangereux sur le territoire des communes de Mercey et de La Chapelle Réanville.
- Le Préfet nous convie à la cérémonie de remise du décret de naturalisation à un administré le 18 janvier 2013 à 15 H.

FINANCES

- L'état 1288 - Récapitule les ressources des impôts perçues par la commune en 2012.
- Récapitulatif des propriétés bâties et non bâties pour 2012 – Barème du coefficient de revalorisation amalgamé sur les locaux.
- BP 2013 – Les crédits d'investissements reportés de 2012 sont : Les travaux du SIEGE au Hameau des Hayes ainsi que l'aménagement des berges des mares.

S.D.I.S.

- Le service départemental d'incendie nous communique le compte-rendu d'épreuves des points d'eau incendie. Les observations faites sur le document, amènent certaines remarques de la part du conseil municipal et, de ce fait, un courrier leur sera adressé pour avoir des explications.

SUBVENTIONS

- Restauration du puits : Hervé MAUREY, Sénateur de l'Eure nous informe de l'attribution d'une subvention de 2 000.00 € au titre de la « réserve parlementaire » . L'entreprise DAVID a été contactée plusieurs fois pour procéder aux travaux de maçonnerie, sans résultat à ce jour.
- Répartition du produit des amendes de police pour 2013 : Le Président du Conseil Général nous rappelle que le département subventionne différents travaux au niveau de la circulation routière, notamment **l'installation et le développement de signaux lumineux et la signalisation horizontale.**

QUESTIONS DIVERSES

- INSEE – Recensement de la population - 468 habitants est la population légale en vigueur à prendre en compte au 1^{er} janvier 2013.
- Maître BILLARD va être relancée pour avoir plus d'informations sur la Propriété ROORDA et Consorts.
- Le ROTARY CLUB Evreux Beffroi organise le Week-end de l'Amateur de vin les 2 et 3 mars 2013, le Conseil Municipal autorise le ROTARY CLUB à poser des affiches aux entrées et sorties de DOUAINS.
- Du 28 janvier au 1^{er} février 2013 vont se dérouler les journées des métiers au sein du pôle régional des Savoirs à Rouen. Le programme des activités est à la disposition du public en mairie , une affiche a été mise sur le panneau communal.
- Bilan 2011 de la sécurité routière dans le département de l'Eure. Ce document permet d'appréhender l'évolution du risque routier (*49 morts en 2011*), les progrès réalisés et les domaines restant à améliorer. Le document est à la disposition du public en mairie.
- Le Sénateur MAUREY nous informe que le Sénat examinera le projet de Loi relatif à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des délégués communautaires et modifiant le calendrier électoral. La Commission des Lois a voté favorablement à une diminution des effectifs des conseillers pour les communes de – de 500 hab. Le Conseil Municipal s'étonne de ce projet de diminuer à 9 au lieu de 11, puisque les conseillers sont élus sur la base du bénévolat. Il est vrai qu'il est de plus en plus difficile de trouver des personnes qui souhaitent s'impliquer dans la vie communale.
- Laetitia MARIE nous informe que la course cycliste aura lieu le samedi 6 avril.
- L'enquête publique sur la cession des chemins se déroulera du jeudi 10 janvier au vendredi 25 janvier inclus.
- CHATEAU DE BRE COURT – Nous avons été amenés à signaler à l'Association des Monuments et Sites de l'Eure l'état alarmant des tourelles d'angle du château, qui se fissurent, il y a même un arbuste qui y a élu domicile sur l'une des échauguettes. Toutes les personnes qui ont un lien sur les Monuments historiques ont été alertées.
- Le chemin longeant le Cimetière et partant du Calvaire est en très mauvais état. Un courrier va être adressé à l'agriculteur pour lui demander de canaliser les eaux de pluie qui s'écoulent depuis son terrain.
- Monsieur LHOSTIS signale des flaques d'eau importantes rue des Métreaux lors d'averses. Il fait remarquer que la route n'est pas encaissée aux endroits adéquates, il

faudrait remettre du bitume dans les creux pour éviter ces flaques qui stagnent et qui sont projetées sur l'habitation de M. DURAN. Un courrier va être fait au Syndicat de voirie avec photos à l'appui pour leur montrer les dégâts.

- Site de DOUAINS Monsieur LHOSTIS informe qu'il souhaiterait mettre les commerces ambulants sur le site, mais se pose la question s'il n'y a pas un problème de publicité gratuite tout en étant sur le site ? A voir ?
- Alain DOLLET signale que le tuyau d'écoulement des eaux qui débouche à la mare de la RD 533 est défectueux. L'agence Routière va être contactée pour venir voir sur place.

Fin de la réunion à 22 heures 30
VU, le Maire